



# Rapport de gestion curatelle renforcée après décès de parent

Par **Anonymous\_man**, le **17/01/2020 à 22:15**

Ma mère est décédée, après avoir été placée sous curatelle renforcée. Je souhaite accéder au rapport de gestion de curatelle renforcée. Je souhaite mettre en évidence la différence de train de vie entre la période avant et après la mise en place de la mesure de protection dans le cadre d'une enquête pour abus de confiance. Quelle est la marche à suivre?

Merci

Par **youris**, le **18/01/2020 à 10:06**

bonjour,

vous devez faire votre demande au juge des tutelles.

salutations

Par **rafale**, le **18/01/2020 à 12:18**

Bonjour, Anonymous\_man le notaire doit avoir reçu tous les comptes pour organiser la succession donc vous pouvez aussi lui demander de vous les transmettre si succession il y a bien sûr !

Par **Anonymous\_man**, le **18/01/2020 à 12:37**

Merci Rafale, il y a bien une succession. Je vais me rapprocher du notaire. Est-ce qu'il peut s'opposer à me transmettre les comptes de gestions?

Par **rafale**, le **18/01/2020 à 12:58**

Voilà ce que j'ai trouvé :

La clôture du mandat met fin à l'engagement des responsabilités du mandataire, mais il est tenu à un certain nombre d'obligations, soit envers la personne elle-même en cas de mainlevée de la mesure, **soit envers le notaire et les héritiers en cas de décès**, soit envers le nouveau tuteur ou curateur et dans tous les cas, envers le juge des tutelles. Vous êtes alors dans une situation de cessation d'affaires.

Bon courage !